

# Conditions générales de ventes

## Paievements :

Possibilités de payer par chèque, espèces ou virement avant ou lors de la sortie

Pour les groupes des arrhes vous seront demandés

Si le repas est en auberge, le repas est à la charge des clients

## Départ ou annulation de la sortie :

Tout changement doit être signalé 48h avant la prestation

L'annulation de la sortie est uniquement prise par l'accompagnateur

En cas d'annulation, le report sera privilégié au remboursement

En cas de manque de neige, les sorties raquettes se feront en randonnée pédestre, ce motif ne justifie pas une annulation de la sortie

## Pour les individuels :

La sortie peut être reporté ou annulé si le nombre de participants est inférieur à 4 personnes

## Pour les groupes :

Le nombre maximum recommandé de personnes pour 1 accompagnateur en montagne peut varié selon le type de sortie. Afin de pouvoir assurer la qualité et sécurité de la sortie

**Randonnées pédestres :** préconisation 15 personnes avec une tolérance jusqu'à 20 personnes

**Randonnées hivernales en raquettes :** préconisation 12 personnes avec une tolérance jusqu'à 15 personnes

**Autres sorties :** préconisation adapté selon les spécificités de la sortie

Si le groupe prévoit plus de participants, il sera nécessaire d'engager un autre accompagnateur.

En cas de rajouts de participants à moins de 48h de la sortie, l'accompagnateur ne sera pas tenu comme responsable si un problème survient suite à ce surnombre. De plus, il peut refuser des participants.

En cas de suppressions de participants à moins de 48h de la sortie, le nombre d'accompagnateur ne sera pas réduit.

## Pour tous :

Avoir une tenue adapté selon les conditions météorologiques. Ainsi qu'un sac avec de l'eau et un en cas. Une information vous sera transmis par mail ou téléphone.

Prévenir l'accompagnateur en cas de problème de santé, de traitements spécifiques ou autres au plus tôt.

Si ces conditions ne sont pas respectées, l'accompagnateur peut refuser le ou les participants concernés.

L'accompagnateur peut être amené à prendre des photos pour la promotion de son activité (réseaux sociaux, site web). Veuillez prévenir par écrit si un participant refuse l'utilisation de ces photographies.

Du matériel spécifique peut être prêté (raquettes, frontales ...). En cas de casse ou perte, lors d'un usage non adapté, un remboursement peut vous être demandé.